# Le traitement lexicographique d'un corpus d'expressions idiomatiques (suite)

## Jean-Nicolas De Surmont

Ce deuxième texte sur le traitement lexicographique d'un corpus d'expressions idiomatiques de langue française va consigner et analyser un certain nombre d'expressions mentionnées dans le premier texte déjà paru.¹ L'analyse de ces expressions nous fera voir la variation syntaxique récurrente dans l'évolution formelle des expressions au fil des siècles, notamment entre l'ancien français et le français classique. Puis, la productivité de la langue permet aussi de constater que les traits sémantiques de chanson sont sollicités de manière à produire des expressions quasi synonymiques utilisant d'autres lexèmes du champ sémantique.

Dans le premier texte nous avons présenté brièvement le problème que pose le traitement lexicographique de certaines expressions idiomatiques. Parfois consigné en sous-entrée, d'autres fois présenté comme exemple, le corpus parémiologique est traité au fil des siècles de manière fort éclectique, ce qui s'explique en partie par les difficultés conceptuelles de sa représentation métalinguistique. Ce deuxième article présentera le corpus d'expressions idiomatiques et son traitement lexicographique au fil des siècles. Pour des raisons d'économie d'espace, nous avons du limiter les références bibliographiques au corpus métalinguistique et ne mentionner que quelques œuvres du corpus linguistique. Le lecteur peut néanmoins s'en tenir à la date de l'œuvre indiquée entre parenthèses après l'auteur qui renvoie à l'année de l'édition d'origine ou à l'année de composition approximative ou précise. La plupart de ces œuvres figurent dans le corpus Frantext.

## 1. Chansons que tout cela! / chanson tout cela / chanson!

L'intonation exclamative de Molière dans la bouche de Sganarelle « *Chansons que tout cela* » (1661 : 9) est certes la plus éloquente des expressions connotées péjorativement. Elle marque la littérature française de la fin du XVII<sup>e</sup> (attestée chez Boileau-Despréaux, Jean de La Fontaine, etc.) et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. La première attestation lexicographique paraît anonymement sous la forme *chanson tout cela* dans le dictionnaire de Richelet (1680) et sous la forme *chansons que tout cela* dans *le Grand dictionaire de l'Académie françoise* (1687).

Afin de rendre la notion de /balivernes/, /niaiseries/, /choses sans importance/, /discours, raison frivole/ que signifie l'énoncé exclamatif *Chansons que tout cela !*, on disait parfois de manière elliptique au pluriel et au singulier *Chansons!* (attestée chez Racine) en parlant de « paroles vaines ou fausses » (GDU,1868 : s. v. chanson). Dans les deux cas, c'est à Molière que l'on doit ces emplois exclamatifs et pour les moins péjoratifs et qui sont entrés dans la parémiologie « populaire », si l'on considère que l'expression est parfois attestée sans nom d'auteur (Bescherelle, 1845-1846). À partir de Littré (1863-1873), elle sert à exemplifier l'acception figurée et familière du lemme *chanson*.

Romaneske 33ste jg., nr. 1, maart 2008

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir *Romaneske* 2007/3, pp. 17-23.

On retrouve aussi la variante *Chansons que tout ce que vous me dites* sans l'exclamation chez Diderot (Denis Diderot, 1774 : 21). *Chanson* est dans tous les cas placée en début d'énoncé à la manière d'une dislocation, reprise par une anaphore. L'énoncé semble correspondre à une rupture de construction dans la surface linguistique.

2. Les mots font les chansons<sup>2</sup> / l'air ne fait pas la chanson (les apparences sont trompeuses) (attesté avant Littré, 1863-1869) / le ton fait la chanson (le ton dont on dit une chose en précise le sens), c'est le ton qui fait la chanson (ou la musique) (Georges Kastner, 1866 : 27) / en avoir l'air, mais n'en pas avoir la chanson / il en a l'air et la chanson (Georges Kastner, 1866 : 242)

Si l'air ne fait pas la chanson, c'est donc que la mélodie renvoie au sème d'/apparence/, alors qu'à l'inverse, dans le proverbe les mots font les chansons, consigné par le supplément du dictionnaire de Trévoux, on exprime l'idée que c'est bien le fond, malgré les apparences, qui est gage de crédibilité : « C'est le ton dont on dit une chose en précise le sens » (Quillet, 1965 : 1167) ou comme le souligne Bescherelle (1845-1846). Les mots pourraient ainsi être considérés comme le contenu de la promesse et chanson en représente la forme (Chantreau et Rey, 1993 : s. v. : chanson). Dans il en a l'air et la chanson, c'est le composant linguistique et musical qui est placé sur le même pied, d'où cette interprétation qui fait que chanson serait entendue comme l'unique composant linquistique. En avoir l'air, mais n'en pas avoir la chanson, souligne Maurice Rat (1957), « c'est avoir l'apparence d'une chose, sans en avoir la réalité ». On a aussi répertorié avoir l'air plus que la chanson (1848) (George Sand, 1850, 2 : 152) dans laquelle on surévalue l'apparence, alors que en avoir l'air et la chanson, c'est « être réellement ce qu'on paraît » (Maurice Rat, 1957 : 13); l'air fait passer la chanson (1857) (Ernest About, 1857 : 140) et l'air ne fait pas la chanson (Französisches Etymologisches Wörterbuch). Dans ce cas, c'est le texte qui donne l'« allure » de la chanson sans qu'il n'y ait référence aux traits sémantiques péjoratifs de chanson. Les multiples variantes [comme le ton fait la chanson] montrent l'équivoque sur la double signification de ton : « qui exprime à la fois une note musicale, un son déterminé, une manière d'être de l'échelle tonale, et l'accent propre donné à l'émission de la voix soit en parlant, soit en chantant » (G. Kastner, 1866 : 83).

## 3. Prendre à chanson

Sainte-Palaye atteste *se prendre à chanson* pour se mettre à chanter dans lequel *chanson*, ditil, sans préciser la période d'emploi, était employée proprement comme une composition de musique ([1753] : 353-354).

#### 4. Tout finit par des chansons

De toutes les expressions, la plus fréquemment décrite dans les dictionnaires est *Tout finit par des chansons*, extrait de l'ultime couplet chanté par Brid'oison qui termine le *Mariage de Figaro* (1784, V, 19) de Beaumarchais, « allusion à la frivolité proverbiale des Français, en d'au-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bescherelle, 1845-1846. Attesté, selon Chantreau et Rey, 1993 depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Attesté chez le journaliste Charles-L. Carabelli cité par le *Trésor de la langue française*.

tres termes que l'on finit par rire des événements les plus graves et les mettre en chansons » (Maurice Rat, 1957 : 88), expression dérivant de l'emploi décrit par Sainte-Palaye.

5. J'ai eu ça pour une chanson (Québec), payer des chansons / payer de chansons / payer en chansons (Paul Rougnon, 1935 : 297) / se payer de chansons³ / je ne me paye pas de chansons (Philibert Joseph Le Roux, 1752 : s. v. : chanson)

Gaston Dulong (1968) atteste : « J'ai eu ça pour une chanson », qui signifie « qu'on n'a pas payé cher quelque chose qui nous tenait à cœur » (cité par Louis Caron, 1987 : 24). Ce sens est véhiculé dans la production littéraire de France au XVI<sup>e</sup> siècle, pour signifier ce qui n'a pas de valeur. Dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, payer des chansons pouvait signifier « payer mal » (Antoine Oudin, 1640 : 80) ou « se contenter de mauvaises raisons » comme paraphrase le *Trésor de la langue française* à la locution *Se payer de chansons* employée par le journaliste Charles-Louis Carabelli.

Si, dans payer de chansons, chansons dénote une valeur d'échange presque nulle, payer en chansons au contraire est mélioratif. Payer en chansons, renvoyait à l'anecdote, que rappelle Louis-Marius-Eugène Grandjean, à propos de Farinelli, castrat italien du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui n'obtint quittance de son tailleur qu'après avoir chanté un air (Louis Grandjean, 1899 : 224). Cette expression peu fréquente est précédée de la marque diachronique vx par Chantreau et Rey (1993).

On retrouve la variante en emploi négatif *Je ne me paye pas de Chansons* attestée au XVII<sup>e</sup> (chez A. Oudin), au XVIII<sup>e</sup> (chez Le Roux 1718) et au XIX<sup>e</sup> siècle. *Chansons* est permutable avec /parole/ d'où, selon Bescherelle, /je ne me paie pas de paroles/. C'est un emploi qui insiste, selon Féraud, sur le besoin « des effets ». On trouve la variante *je ne me paie point de chanson* chez Jean-François Augustin Bélin (1805).

6. Redire toujours une chanson (Robert Estienne, 1549 : s. v. : chanson) / répondre toujours une même chanson / c'est toujours la même chanson <sup>4</sup> / ne savoir qu'une chanson (Académie française, 1687 : s. v. : chanson) / chanter (Féraud, 1787 : s. v. : chanson), n'avoir qu'une chanson ([Societat de Catalans], 1839 : 369) / Chanter la même chanson <sup>5</sup> / il nous chante toujours la même chanson [la même chose ou la même antienne] (G. Kastner, 1866 : 186) / il n'a qu'une chanson / il ne sait qu'une chanson (Bescherelle 1845-1846 : s. v. : chanson)

La valeur péjorative de /dire toujours la même chose/ apparaît déjà dans le corpus latin (Cicéron) « cantilenam hanc tuam mihi semper insusurras » qu'Alfred de Wailly a traduit par « Vous me chantez toujours la même chanson » (Cité par Alfred de Wailly, 1849 : s. v. : chanson). À la fin du XIVe siècle, on trouve une occurrence de ne scet autre chanson chez Philippe de Mézières, c. 1386-1389. La valeur péjorative qui émane du corpus littéraire en français remonte sinon au corpus latin tout au moins, dans les sources métalinguistiques et linguisti-

ques. On trouve redire toujours une chanson (Robert Estienne (1539)), répondre toujours une même chanson (Pierre de Larivey : 1579) ou la locution familière dire toujours une mesme

17

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Attesté (selon Datations et documents lexicographiques, n° 19 et repris par Rey et Chantreau (1993)) en 1615.

<sup>5</sup> Attesté selon Chantreau et Rey, 1990 : s. v. : chanson dès 1690, vraisemblablement chez Furetière, comme l'affirme aussi le Französisches Etymologisches Wörterbuch.

chanson (Mme De Mornay : 1615) aussi consignée par Furetière (1690). Sous la syntaxe actuelle, on retrouve généralement la forme : *C'est toujours la même chanson* signifiant « Se dit d'une parole, [ou d'/actes/ selon Chantreau et Rey, 1990] d'une façon d'agir répétées à satiété (Paul Rougnon, 1935 : 302). »

D'une époque à l'autre, les préférences combinatoires et le sens des phrasèmes sont plus ou moins similaires. On répète la chanson comme on répète le refrain. En ce sens, *chanson* est synonyme de *refrain*. C'est d'ailleurs autour de cette notion de /répétition/ que l'on arrive à distinguer deux acceptions : /propos reproches qu'on répète sans cesse/ et dans lequel est parfois donnée en exemple, l'expression ci-haut mentionnée et /propos, actes, événements sans importance/. Cette valeur péjorative apparaît dans le discours, selon Didier Loubens dès Cicéron jusqu'à Molière et Beaumarchais en passant par Des Périers.

Cette valeur péjorative remonte au temps où à :

Rome, les chansons devinrent si communes (et elles étaient, en général, bien médiocres) qu'il passa en proverbe de dire *chanson* ! ([sans que l'auteur mentionne le substantif en question], pour exprimer une chose vulgaire et de nulle valeur, comme un discours frivole ou promesse vaine, ce que les Latins appelaient aussi : *Res nugatoriae* ou *scholica nugalia* ou *cantilena ex scholis*. Une *chanson*, une *sentence d'école*, c'était, à proprement parler, une niaiserie, un enfantillage, et c'est ainsi que l'emploie proverbialement Cicéron (*De oratore*, lib. 1) (G. Kastner, 1866 : 250).

Didier Loubens, qui reprend presque textuellement le commentaire, ajoute : « Une chanson était alors à proprement parler une *niaiserie*, un enfantillage et c'est ainsi que l'emploie Cicéron (*De Oratore*, livre 1<sup>et</sup>) » (Didier Loubens, 1889 : 287).

La métaphore partage le trait /parole/ qui apparaît dès le Moyen Âge. Dans les expressions C'est toujours la même chanson et Voilà une autre chanson, c'est le sens figuré /parole/ et celui de /répétition/ qui est activé.

L'unité refrain produit la même phraséologie : C'est toujours le même refrain attesté chez Rougnon (1935 : 297) : « se dit parfois d'une parole, d'un blâme, que l'on redit sans cesse. C'est une allusion aux refrains des chansons qui se redisent régulièrement après chaque couplet » . Cette parenté n'est pas étonnante puisque l'étymologie populaire fait même dériver refrain de l'espagnol refran, synonyme partiel de proverbe. Fait non étonnant, note, psaume en moyen français et plus tard ritournelle, refrain et musique produisent une phraséologie semblable dans les expressions chanter aultre note, aultre psaume, ce qui n'est pas sans évoquer le fatras « paroles ou choses ennuyeuses », c'est toujours la même ritournelle, c'est toujours le même refrain, Ah! Voici une autre musique! (Molière 1668), voici bien une autre musique, ou c'est toujours la même musique.

7. Voilà bien une autre chanson / ça c'est une autre chanson / chanter une autre chanson / chanter autre chanson (Giuseppe Di Stefano et Rose M Bidler, 1992 : s. v. : chanson) / Ah! Voici une autre chanson !

On retrouve aussi en moyen français chez Jehan Régnier (1432) *une autre note*, et chez Jean Froissart (1365-1368) *aultre psaume*. Le sème /parole répétée/ est dans ces cas interchangeable et s'applique à des formes lyriques ou musicales. Il semble apparaître en ancien français dans l'expression *chanter une autre chanson* attestée chez Guillaume de Digulleville (C. 1330-1331).

En revanche, dans *Ça c'est une autre chanson*, c'est le sème /nouvel embarras/ qui domine. La locution familière moins répandue *Voilà bien une autre chanson*, que consigne le premier. Il y a alors des croisements sémantiques avec l'acception figurée d'*histoire* signifiant dans un cas /rengaine/ dans *C'est toujours la même chanson* répandue dès le XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### 7.1. Voilà une belle chanson! / Quelle chanson!

G. Kastner ([1866] : 20) affirme que les deux locutions proverbiales *Voilà une belle musique ! Quelle musique !* sont « à peu près synonymes ». « C'est, poursuit-il, une exclamation ironique qu'on applique par dénigrement à tout ce qui brise le tympan, à tout ce qui fatigue l'oreille, ainsi qu'à la musique elle-même quand elle n'est point conçue ou exécutée suivant les préceptes de l'art et les règles du goût. »

#### Conclusion

L'analyse diachronique du corpus d'expressions idiomatiques nous a fait dégager certaines régularités dans la langue, sinon dans le traitement qu'il est bon de rappeler en guise de conclusion. La productivité de la langue permet par exemple de remarquer que les unités du même champ sémantique donnent souvent lieu à des expressions quasi synonymes au fil des siècles. Une étude plus poussée nous aurait aussi permis de constater les ressemblances culturelles dans les pratiques parémiologiques de l'aire gallo-romane, puisque nous avons retrouvé dans notre corpus qui comprenait aussi des dictionnaires espagnols, italiens et anglosaxons des expressions du même type.

### Bibliographie

## Corpus métalinguistique

[ACADEMIE FRANCAISE] (1687) : le *Grand dictionaire de l'Académie françoise*, première partie, [...]. Libraire de l'Académie Françoise, À Francfort : Chez Frédéric Arnaud.

BESCHERELLE, L.-N. (1845-1846): *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*. Paris : Simon Garnier.

DE WAILLY, A. (1849) : *Nouveau dictionnaire français-latin* [...], nouvelle édition. Paris : Dezobry et E. Madelleine.

DI STEFANO, G. et BIDLER, R.M. (1992) : *Toutes les herbes de la Saint-Jean ; les locutions en Moyen-Français*. Montréal : Édition CERES.

[EN COLL.] (1970 (à partir de)) : *Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français : Datations et documents lexicographiques.* Paris : CNRS, INaLF, Klinsieck.

ESTIENNE, R. (1549) : Dictionnaire françois-latin, autrement dict ceulx, tournez en latin. Paris : Robert Estienne impr.

FÉRAUD, J.-F. (1788-1788) : Dictionnaire critique de la langue française. Marseille : J. Mossy, père et fils.

GRANDJEAN, L. M. E. (1899) : *Dictionnaire des locutions proverbiales* t.1 A-L. Toulon : Imprimerie Régionale.

KASTNER, J.-G. [1866]: *Parémiologie musicale de la langue française* [...]. Paris : G. Brandus et S. Dufour, Aug. Aubry [et] Berlin et al. : Lacroix Verboekhoven.

[GDU] LAROUSSE, P. (1868): Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, français, historique, géographique, biographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc.... t.1 (1864-1876), Paris: Administration du Grand dictionnaire universel [et] Librairie Classique Larousse et Boyer.

IMBS, P. (dir.) (1971-1994) : *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIX*<sup>e</sup> *et du XX*<sup>e</sup> *siècle (1789-1960)*, Paris : Éditions du CNRS, InaLF [et] Gallimard.

LE ROUX, P. J. (1752) : Dictionnaire comique, satyrique, burlesque, libre et proverbial. Amsterdam : Michel Charles Le Cene.

[LITTRÉ] LITTRÉ, É. (1863-1873) : *Dictionnaire de la langue française...*, Paris – Londres : Hachette, 1863-1873, 1877. [Réimpression : 1873-1883, 4 vol. et 1 vol. : *Supplément*, 1883]. [QUILLET 1965], MORTIER, Raoul [dir.] (1965) : *Dictionnaire encyclopédique Quillet*. Paris : Librairie Aristide Quillet.

LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, J. B. de (1753) : Mémoires sur l'ancienne chevalerie, considérée comme un établissement politique et militaire. Paris : Duchesne.

LOUBENS, D. (1889): les Proverbes, et locutions de la langue française, leurs origines et leur concordance, les proverbes et locutions des autres nations. Versailles: Nicolas.

OUDIN, A. (1640): Curiositez françoises. Paris: A. de Sommaville.

RAT, M. (1957) : *Dictionnaire des locutions françaises*, édition augmentée d'un supplément. Paris : Librairie Larousse.

CHANTREAU, S. et REY, A. (1993) : *Dictionnaire des expressions et locutions*, 2 éd. Paris : Dictionnaires le Robert.

ROUGNON, P. (1935): Dictionnaire de l'art musical [..]. Paris: Librairie Delagrave.

[SOCIETAT DE CATALANS] (1839) : *Diccionari Catala-Castellá-llatí-Frances-Italiá*. Barcelona : Imprènta de Joseph Torner.

WARTBURG, W. von (1928 (...)): Französisches Etymologisches Wörterbuch: eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes. Bonn: Klopp (1928). Leipzig-Berlin: Teubner (1934 et 1940). Basel: Helbing & Lichtenhahn (1946-1952); Basel: Zbinden (1955).

## Corpus linguistique

ABOUT, E. (1857): le Roi des montagnes. Paris: Hachette.

CARON, L. (1987) : *la Vie d'artiste : le cinquantenaire de l'Union des artistes.* Montréal : Boréal Express.

DIDEROT, D. [1774]: Lettres à Sophie Volland, André Babelon ([édition critique]), t.2, Paris : Gallimard, 1930.

SAND, G. [pseud. de Amandine Aurore Lucile Dupin] (1850): *François le Champi*. Paris : Alexandre Cadot, éditeur. Paru en feuilleton dans le *Journal des débats* [1848].